

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1616

présenté par

M. Rogemont, Mme Marisol Touraine, Mme Génisson, Mme Delaunay,  
M. Jean-Marie Le Guen, Mme Lemorton, M. Christian Paul, M. Bapt,  
M. Mallot, Mme Iborra, M. Jean-Louis Touraine, M. Gille,  
Mme Biémouret, M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac, M. Renucci,  
Mme Pinville, Mme Crozon, Mme Fourneyron, Mme Got, Mme Marcel, Mme Massat,  
M. Letchimy, M. Manscour, M. Bacquet, M. Pupponi, M. Goldberg, M. Vergnier  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 26**

Compléter l'alinéa 110 par les mots :

« ou confrontées à des difficultés spécifiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article ne fait référence qu'aux personnes âgées et aux personnes handicapées alors que la liste des établissements et services donnant lieu à cette planification est bien plus large puisqu'elle recouvre les appartements de coordination thérapeutique, les lits halte soins santé, les CAARRUD, les CSAPA...

L'objet de cet amendement est d'élargir aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques définies à l'article L. 312-1, 9° du code de l'action sociale et des familles.